



N°616
Du 1er juin
2023

Concours internes des Assistants Ingénieurs (AI) Bap J au CNRS : à nouveau l'inacceptable !

Le jury du concours interne AI Bap J N°337 n'a pas attribué la totalité des possibilités offertes pour ce concours pour la deuxième année consécutive. Malgré nos protestations l'an dernier, le même choix politique a été fait en 2023 : ne pas pourvoir tous les postes au concours interne des Assistants Ingénieurs en BAP J.

Dans un contexte de blocage des carrières, comment est-il possible de ne pas attribuer la totalité des 40 promotions en AI Bap J ?

Sur les 40 postes prévus à la promotion, seuls 36 ont été pourvus et 4 restent non attribués, tout comme l'année dernière avec 8 possibilités non attribuées. La dénonciation de ces pratiques récurrentes qui pénalisent les agents n'a visiblement pas servi de leçon ; nos collègues continuent à être méprisé.e.s en 2023.

Analysons le processus : sur 251 candidatures admises à concourir, le jury n'a sélectionné que 68 dossiers pour les épreuves orales et promu 36 candidats seulement pour 40 possibilités de promotion. D'ores et déjà, la présélection des dossiers pose problème ; son usage excessif conduisant au faible taux de 27,1 % est en grande partie responsable de ce gâchis.

Nous exigeons l'audition d'au moins la moitié des candidats ou de 2,5 à 3 fois le nombre des possibilités. Se borner à l'analyse du dossier est insuffisant pour apprécier la valeur réelle des candidats.

Le SNTRS-CGT ne peut pas croire que dans l'ensemble des 251 candidatures, il n'y avait pas davantage de candidats au bon niveau. Oui, ici on parle bien de niveau, de reconnaissance du travail et du vrai "mérite" de nos collègues en Bap J Techniciens et Techniciennes qui occupent des postes incontournables et primordiaux pour assurer les activités indispensables à la recherche.

Qui sont les plus lésé.e.s ?

Une fois encore, ce sont majoritairement des femmes qui sont lésées car la Bap J est une Bap très féminisée. Ce sont aussi les **gestionnaires d'unité** qui sont nombreux et nombreuses à occuper des postes de Technicien.nes et peinent à faire reconnaître leur qualification en Assistant Ingénieur. Pourtant, les gestionnaires d'unité font un travail indispensable au fonctionnement de la recherche.

Etre Technicien.ne en Bap J, c'est être polyvalent.e (gestion, RH, inventaire, archivage, missions...), organisé.e, rigoureux et rigoureuse, savoir jongler entre les logiciels de différentes tutelles en permanence, répondre aux injonctions réglementaires et s'adapter régulièrement à de nouvelles règles... Et à ces personnes souvent diplômées au niveau bac +2, on leur dit « non, pas de promotion, ce n'est pas pour vous », car on juge qu'elles n'ont pas assez de responsabilités, pas de poste d'encadrement, pas assez de compétences, pas assez d'implications. Mais dans quelle réalité du travail vit-on ?

La récente réforme du **nouveau régime de responsabilités des gestionnaires publics** les rend responsables personnellement et péchinairement des actes de gestion qu'elles et ils engagent.

Oui, vous avez bien compris. Ces membres du personnel, qui ne sont pas dignes d'un avancement, seront, par contre, responsables devant la justice sur leurs propres deniers, en cas d'erreur !

Comme de nombreux métiers dans la recherche, les exigences de qualification ne cessent de croître, mais la reconnaissance du niveau de qualification reste à la traîne. Quels que soient les métiers exercés par les personnels techniques, ingénieur.e ou technicien.ne, les qualifications ne sont pas reconnues à leur juste valeur.

Le SNTRS-CGT s'indigne de cette situation. Nous demandons que :

- Les 4 postes non pourvus soient utilisés cette année pour des promotions ;
- un plan de reconnaissance de la qualification réellement exercée soit étudié ;
- les services RH des délégations rencontrent les Technicien.nes Bap J qui ont présenté un dossier lors de ces concours internes, afin de les aider à l'amélioration de leur dossier ;
- un nombre minimal d'auditions soit mis en oeuvre, avec 2,5 à 3 fois plus d'auditions que de postes offerts au concours ;
- soit publiée une préconisation pour tous les jurys, de produire une liste principale de lauréat.e.s et une liste complémentaire d'au moins 20 % des possibilités.

Les personnels méritent d'être mieux traités, mieux reconnus, et méritent d'être soutenus.

Le SNTRS-CGT est présent en région pour vous aider à améliorer votre dossier : n'hésitez pas à lui demander conseil. Il est à vos côtés pour la protection de tous les droits des travailleuses et des travailleurs. Ensemble, partons à la conquête de nouveaux droits !